

Communiqué de presse à diffusion effective et intégrale

Paris, le 24 juillet 2020

Résultats de la Compagnie de Financement Foncier au 1^{er} semestre 2020

Le 24 juillet 2020, le Conseil d'administration de la Compagnie de Financement Foncier s'est réuni, sous la présidence d'Éric FILLIAT, pour arrêter les comptes semestriels 2020.

I. ACTIVITÉ DE LA COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER

- **Impact de la crise sanitaire liée à la Covid-19**

Dans le contexte particulier de la crise sanitaire liée à la Covid-19, les différentes activités de la Compagnie de Financement Foncier ont été exercées dans des conditions maintenues à leur meilleur niveau. Dès le début de la crise, des mesures spécifiques ont été mises en place pour accompagner au mieux les clients, notamment les reports d'échéances.

L'impact global estimé lié à la Covid-19 est non matériel au 1^{er} semestre 2020, dans un environnement de coût du risque global toujours très faible, à date.

- **Émissions d'obligations foncières**

La Compagnie de Financement Foncier refinance dans des conditions optimales les actifs originés par les entités du Groupe BPCE, afin d'accompagner ces entités dans le développement de leurs différents métiers.

Au cours du 1^{er} semestre 2020, la Compagnie de Financement Foncier a émis dans d'excellentes conditions 1,175 Md€ d'obligations foncières, dont 175 M€ sous forme de placements privés.

Le 1^{er} semestre a été marqué par l'émission d'un *benchmark* d'1 Md€ à 4 ans en avril ainsi que par l'émission d'un placement privé de 50 M€ à 70 ans en mai. Sur le marché euro *covered bond*, il s'agit de l'émission la plus longue, toutes juridictions et tous émetteurs confondus. Ces opérations réalisées en pleine crise sanitaire rappellent la résilience du modèle *covered bond*, en particulier la qualité de la signature de la Compagnie de Financement Foncier sur les marchés financiers et la confiance que lui témoignent ses investisseurs.

Au 30 juin 2020, l'encours d'obligations foncières s'élève à 58,9 Md€.

- **Achats et mobilisations de créances**

Au 1^{er} semestre 2020, la Compagnie de Financement Foncier a refinancé pour près de 1,7 Md€ d'actifs (capital restant dû et créances rattachées), répartis entre 925 M€ de créances en provenance d'entités du Groupe BPCE (dont 50 M€ non encore versés) et des créances hypothécaires acquises auprès du Crédit Foncier.

II. COMPTE DE RÉSULTAT DE LA COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER

<i>En millions d'euros</i>	1^{er} semestre 2020	1^{er} semestre 2019
Marge nette d'intérêt	78,5	126,4
Commissions nettes	18,7	18,5
Autres charges d'exploitation bancaire	- 2,6	- 1,8
Produit net bancaire	94,6	143,1
Frais généraux	- 53,4	- 38,6
Résultat brut d'exploitation	41,2	104,5
Coût du risque	0,3	10,9
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	20,1	0,0
Résultat avant impôts	61,6	115,4
Impôts sur le résultat	- 22,7	-39,8
Résultat net	38,9	75,6

Le produit net bancaire s'élève à 94,6 M€ au 1^{er} semestre 2020, dans un contexte durable de taux bas qui réduit les marges des actifs et entraîne une diminution importante de la marge nette d'intérêts.

Les frais généraux ressortent à 53,4 M€ au 1^{er} semestre 2020, dont 6,7 M€ de régularisation des prestations réalisées par le Crédit Foncier en 2019.

Au 1^{er} semestre 2020, le résultat brut d'exploitation atteint 41,2 M€.

Le coût du risque est une reprise nette de 0,3 M€ au 1^{er} semestre 2020.

Le résultat net s'établit à 38,9 M€ au 1^{er} semestre 2020, intégrant le gain réalisé lors de l'opération de cession de certaines expositions japonaises au 1^{er} trimestre 2020, qui a permis de réduire le risque de concentration sur certains émetteurs.

III. INFORMATIONS BILANCIELLES

Le total du bilan de la Compagnie de Financement Foncier s'élève à 69,6 Md€ au 30 juin 2020 contre 71,5 Md€ au 31 décembre 2019.

Les encours douteux sont de 1,3 Md€ au 30 juin 2020, en diminution de 51 M€ par rapport au 31 décembre 2019. Les crédits à l'habitat aux particuliers constituent 99% de ces encours.

IV. INFORMATIONS PRUDENTIELLES

Bien qu'exemptée d'exigence réglementaire en ce qui concerne les ratios de solvabilité, la Compagnie de Financement Foncier établit, à titre indicatif, un ratio *Common Equity Tier One (CET 1)* à ses bornes. Au 30 juin 2020, ce dernier demeure bien supérieur aux seuils minima prévus par le Règlement 575/2013 (CRR).

Enfin, conformément à la législation applicable aux sociétés de crédit foncier, la Compagnie de Financement Foncier maintient un ratio de couverture supérieur à 105 %.

Annexes

Sauf mention contraire, les données financières du présent communiqué de presse sont à ce jour estimées et issues des états financiers de la Compagnie de Financement Foncier. Ces derniers comprennent les comptes individuels et les notes explicatives liées, établis conformément au référentiel comptable français et aux normes BPCE applicables.

En date de publication du présent communiqué, les procédures d'audit menées par les Commissaires aux comptes sur les états financiers semestriels sont en cours.

La Compagnie de Financement Foncier est un établissement de crédit agréé en qualité d'établissement de crédit spécialisé et de société de crédit foncier, affiliée à BPCE et filiale à 100 % du Crédit Foncier et du Groupe BPCE.

L'information réglementée est disponible sur le site internet www.foncier.fr dans la rubrique « Communication financière/Informations réglementées ».

Contact : Relations Investisseurs

Email : ir@foncier.fr

Tél. : +33 (0) 1 58 73 55 10